



L'expérience acquise par les intérimaires est valorisée

CHANTIER EPR. Les deux premiers « Pass sécurité » ont été signés jeudi 6 décembre, à Flamanville

<p>Carole LE GOFF</p>
CHAQUE JOUR , 3 800 personnes travaillent sur le chantier EPR. Près de 20 % d'entre elles sont des intérimaires. Jeudi, lors d'un point étape du comité de pilotage de l'EDEC (Engagement de développement des emplois et des compétences), la question des intérimaires a été évoquée. « C'est l'une de nos priorités : accompagner les salariés précaires et les fidéliser sur le territoire en leur offrant des perspectives de formation et d'emploi après leur intervention sur le chantier EPR », précise Jean-Marc Picand, coordinateur du Grand chantier.

680
Intérimaires

L'accompagnement des salariés en fin de mission est l'une des priorités de l'EDEC. Sur les 1 100 personnes arrivant en fin de mission, 400 sont salariées en CDIC et CDD, 680 sont en intérim.

Les intérimaires représentent la majorité de ces salariés précaires. C'est pourquoi les acteurs présents, du milieu de l'Emploi, d'EDF, sous la présidence du préfet Jean-Marc Sabathé, ont présenté un dispositif pour les aider dans leurs recherches d'emploi et la suite de leur parcours. Un « Pass sécurité » vient d'être lancé. Les deux premiers bénéficiaires ont pu signer ce

document, qui atteste des compétences acquises au cours de leur parcours sur la question spécifique de la sécurité. « Ce n'est pas une reconnaissance automatique, indique Jean-Pierre Pottier, chef de mission insertion territoriale à l'EPR. Il faut avoir suivi les différentes formations et attester d'un certain nombre de compétences pour bénéficier de ce pass. Il y a une reconnaissance d'un savoir-faire, mais aussi d'un savoir-être, des qualités très recherchées par les employeurs ».

Une reconnaissance
Deux hommes, aux parcours distincts, ont bénéficié des premiers pass délivrés. Joël Montcuit a passé 62 mois sur le chantier en tant que dessinateur, préparateur ou encore chef d'équipe. « J'ai travaillé sur presque toutes les centrales de France. Je suis en fin de carrière, mais c'est une reconnaissance de mon activité. »

Kévin Lagalle, originaire d'Équeurdreville, à 25 ans. Il a passé 36 mois sur le chantier en CDD, puis en Contrat à durée indéterminée intérimaire (CDII). « J'ai travaillé dans d'autres entreprises avant, mais là c'est mon premier chantier. J'ai reçu une culture de sécurité de pointe, j'espère m'en servir encore à l'avenir, et m'améliorer. » Il est suivi et épaulé dans ses démarches par Nathalie Cornen,

responsable de l'agence Manpower à Cherbourg. « Après 18 mois de CDD, son entreprise était satisfaite de son travail mais ne pouvait pas l'embaucher. Nous avons trouvé une solution qui lui a permis de travailler dans cette entreprise 18 mois de plus. On s'engage à présent à trouver avec lui une nouvelle mission, dans laquelle ses compétences seront valorisées. » Le début d'une carrière professionnelle...



Kévin Lagalle et Joël Montcuit sont les deux premiers intérimaires à avoir signé un « Pass sécurité » sous le regard des nombreux partenaires du projet.



EPR : un dispositif pour aider l'intérim

Il s'appelle le Pass Sécurité. Son but ? Aider les intérimaires qui ont travaillé au moins neuf mois sur le chantier de l'EPR.

En juillet 2010, un accord-cadre, l'Edec (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) a été signé entre l'État, la Région, le Département, EDF et tous les partenaires publics ou privés, ainsi que les syndicats, pour accompagner les travailleurs du grand chantier arrivants en fin de mission.

Salariés en intérim

Tous les six mois, le préfet fait le point avec tous les partenaires. Ce fut le cas, jeudi matin. L'occasion de mettre en place un nouveau dispositif. Le Pass Sécurité s'adresse aux salariés en intérim, afin que ceux-ci puissent valoriser leurs compétences pour retrouver un nouvel emploi.

Comment cela fonctionne ? Il faut avoir neuf mois d'expérience minimum sur le chantier EPR. Le Pass Sécurité atteste que le salarié dispose des compétences dans le domaine de la sécurité pour exercer un emploi sur un chantier correspondant à un environnement de travail complexe, avec ses pratiques organisationnelles propres. Il atteste que le salarié a bénéficié

d'actions de formation et d'informations ayant permis de développer ses compétences dans le domaine de la sécurité.

680 travailleurs en intérim exercent sur le chantier, 60 % de la main-d'œuvre est locale.

Deux premiers salariés ont signé leur Pass. Pour le symbole, l'un est en fin de carrière et possède une expérience considérable, l'autre débute dans la vie professionnelle et vient d'effectuer son premier chantier.



Deux premiers salariés ont signé le Pass Sécurité, jeudi matin.